

Journalistes statut siège :

Une petite bonne nouvelle pour 2013

Une **amélioration limitée mais réelle du plan de carrière des journalistes** vient d'entrer en vigueur au 1er janvier 2013. Principale mesure: le passage automatique à la catégorie RED5 est désormais garanti à tous les journalistes statut siège, alors que jusqu'à présent le plan s'arrêtait pour certains à RED4. *SUD* explique les détails de cette disposition et appelle la rédaction à la vigilance, face à une Direction qui n'applique pas toujours ses propres règles et qui a la fâcheuse tendance de vouloir prendre d'une main ce qu'elle donne de l'autre.

Automatismes

Le Plan de carrière garantit à tous une progression par étapes (ce qui n'exclut pas un avancement plus rapide, "au choix" de la Direction). En voici le schéma:

Ancienneté	Passage à catégorie
0 an	Embauche comme rédacteur
1 an	RED1 (après 1 an en position de rédacteur)
3 ans	RED2 (après 2 ans en position RED1)
6 ans	RED3 (après 3 ans en position RED2)
12 ans	RED4 (après 6 ans en position RED3)
20 ans	RED5 (après 8 ans en position RED4)

N.B. : Le passage automatique à RED5 se fait plus vite (après 6 ans en position RED4) pour les journalistes *"ayant occupé au moins deux postes hors région parisienne et un poste d'au moins un an sur les desks."*

(Pour les journalistes hispanophones : *"au moins un poste hors région parisienne ou plusieurs missions à l'étranger d'une durée cumulée de plus de 3 mois"*).

Vérifiez vos bulletins de paie !

Attention! Le passage automatique à la catégorie supérieure doit intervenir à la date où le critère d'ancienneté est rempli. Nous avons connaissance de journalistes dont la promotion a été présentée comme décision "au choix" de la Direction dans le cadre du tour annuel des primes et promotions, alors qu'elle aurait dû intervenir automatiquement plusieurs mois auparavant. Chacun a donc intérêt à vérifier à quel moment il/elle doit bénéficier d'un passage automatique à la catégorie supérieure.

Outre ces retards, l'autre mauvaise habitude de la Direction consiste à sucrer vos primes au moment de votre passage à l'échelon supérieur. Ça s'appelle le **"ratissage"** des primes. Une mesure poussée à l'extrême ces derniers temps, si bien que pour les heureux promus, le gain net est parfois de zéro. *SUD* a déjà démontré en réunion des délégués du personnel l'absurdité de cette pratique, qui vide certaines promotions de tout leur sens.

Lors de la prochaine réunion des délégués avec la Direction (DPJ du 18 janvier), nous ferons une proposition concrète visant à limiter les effets négatifs du "ratissage" des primes.

Principaux bénéficiaires : les femmes

Si l'amélioration du Plan de carrière est limitée, elle va cependant dans le bon sens car elle répare des injustices et concerne potentiellement tout le monde, puisqu'elle définit **un minimum garanti pour tous les journalistes** - hormis, les pigistes et les journalistes à statut local.

Sollicitée à maintes reprises, la Direction n'a pas révélé le nombre de journalistes statut siège dont l'ancienneté en RED4 est supérieure à huit ans et qui devaient donc automatiquement

passer à RED5 au 1er janvier. Selon un décompte *SUD*, ils/elles sont 17, dont 12 femmes. Au cours de l'année, quatre autres (uniquement des femmes) devraient en bénéficier. De plus, une douzaine de journalistes seront concernés en 2014 s'ils ne sont pas passés à RED5 d'ici là.

Ces chiffres montrent ce que nous avons souligné depuis longtemps: dès que l'on sort des automatismes du plan de carrière, les premiers laissés pour compte des mesures "au choix" prises par la Direction sont des femmes.

C'est d'ailleurs la nécessité de parvenir à un **accord sur l'égalité professionnelle** qui a poussé la Direction à accepter une amélioration du Plan de carrière. L'autre motif étant **l'insécurité juridique** de certaines dispositions de l'ancien plan : au fil des réunions de DPJ, la délégation *SUD* n'a eu de cesse de démontrer le caractère surréaliste des critères de mobilité (nombre de candidatures hors région parisienne). Et nous avons démontré que la lecture arbitraire de ces critères faite par la Direction n'était pas tenable moralement et juridiquement. Résultat: les critères de mobilité géographique qui permettent un passage accéléré à RED5 (après six ans en RED4) ont été revus et simplifiés. Le nouveau texte ne fait plus aucune référence au nombre de candidatures.

SUD a toujours critiqué les insuffisances et les injustices de l'ancien texte, qui datait de 2006 ; nous revendiquons le fait d'avoir largement contribué au nouveau Plan de carrière des journalistes. Mais il ne faut pas se leurrer : de nouvelles avancées ne seront possibles que si la rédaction commence à bouger. Première priorité: assurer une progression automatique minimale pendant la **deuxième partie de la carrière** à l'AFP, au-delà des 20 premières années d'ancienneté.

Il faudrait donc que le Plan de carrière ne s'arrête pas à RED5. Mais, vu que les économies sont de mise, un tel changement restera un vœu pieux, tant que le personnel ne réussira pas à créer un rapport de force pour l'imposer.

**Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter les représentants *SUD*.
Une très bonne année 2013 à tous !**

Paris, le 10 janvier 2013

SUD-AFP (Union syndicale SUD Culture & Médias Solidaires)

Retrouvez le verbatim du nouveau Plan de carrière, ici :

<http://www.sud-afp.org/spip.php?article153>

et le barème des salaires (lien Intranet), ici :

<http://asap.afp.com/asap/document/e7e411ac-8c20-41e1-9bd8-70a2c790d16c>

